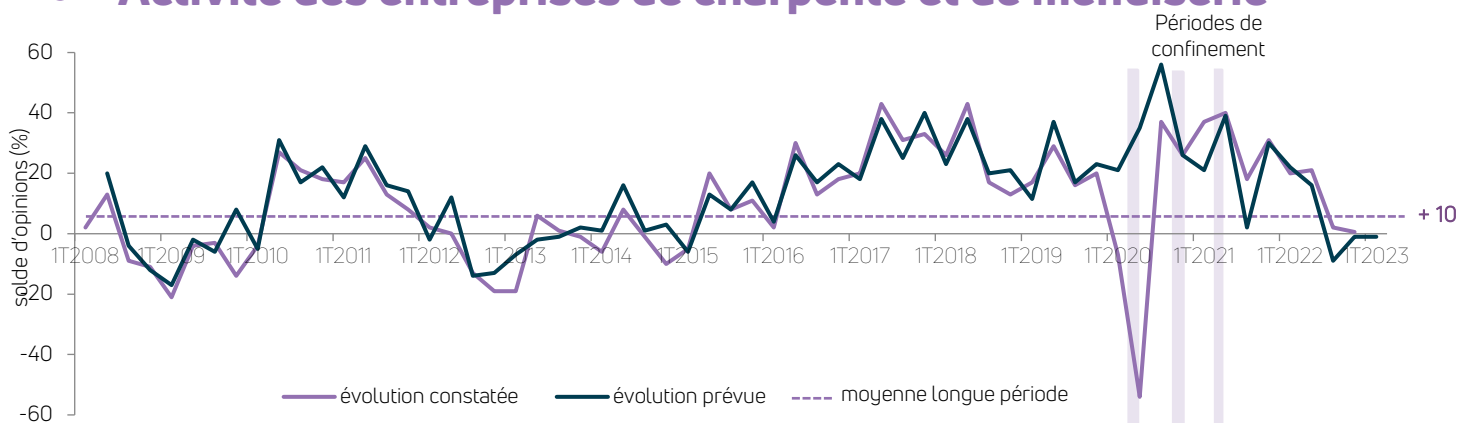


La dégradation d'activité persiste sur les marchés de la construction neuve

Activité des entreprises de charpente et de menuiserie



L'activité des entreprises de charpente et menuiserie reste stable dans sa globalité en ce 4^{ème} trimestre 2022 en Bretagne.

+ 1 %
Solde d'opinions sur l'activité globale des entreprises au 4^{ème} trimestre 2022

Au niveau régional, cette stabilité se traduit par une hausse sur le marché de l'entretien-amélioration alors que l'activité sur les marchés de la construction neuve (logements et locaux) est en baisse, de façon très marquée sur le marché des locaux.

Globalement, seule l'activité dans le département du Morbihan reste stable contrairement au Finistère qui enregistre une baisse (-14 %). Dans les deux autres départements, l'activité est en hausse (+2 % pour les Côtes d'Armor et +9 % pour l'Ille-et-Vilaine).

Activité par marché

-8% -20% +3%

Solde d'opinions sur l'activité logements neufs au 4^{ème} trimestre 2022 par rapport au 3^{ème} trimestre 2022

(- 9 % au 3T2022)

Solde d'opinions sur l'activité locaux neufs au 4^{ème} trimestre 2022 par rapport au 3^{ème} trimestre 2022

(- 4 % au 3T2022)

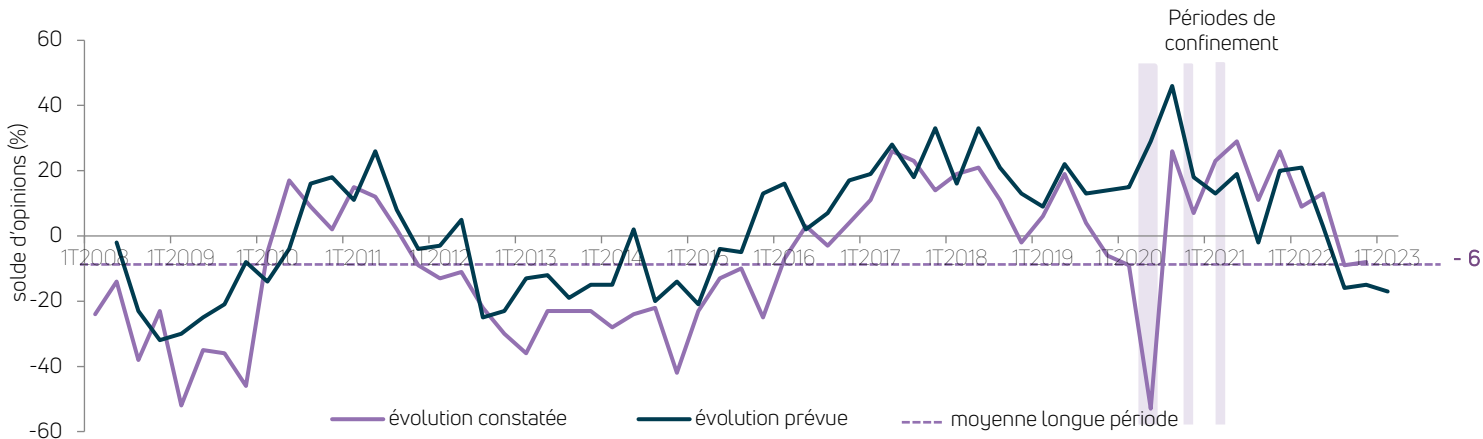
Solde d'opinions sur l'activité entretien-amélioration au 4^{ème} trimestre 2022 par rapport au 3^{ème} trimestre 2022

(+ 5 % au 3T2022)

Quant aux perspectives d'activité, les entreprises sont mitigées pour le 1er trimestre 2023 : les perspectives sont toujours négatives sur les marchés de la construction neuve et en augmentation sur celui de l'entretien-amélioration. Malgré les incertitudes sur les prix d'achat des produits bois, les carnets de commandes s'étoffent, représentant 6,2 mois de travail assurés.

● Marché : Les logements neufs

● Activité des entreprises de charpente et de menuiserie



L'activité reste orientée à la baisse au 4^{ème} trimestre 2022 sur le marché du logement neuf, comme au trimestre précédent.

- 8 %
Solde d'opinions sur l'activité des entreprises au 4^{ème} trimestre 2022

La baisse d'activité est observée quelle que soit la taille d'entreprise (moins de 10 salariés et PME).

Les entreprises de menuiserie sont les plus impactées. Par département, la situation est plus dégradée dans les côtes d'Armor et le Morbihan.

Les entreprises sont encore plus pessimistes quant à leur activité à venir : les entreprises prévoient une baisse, quels que soient la taille, le type d'activité et le département. Ce trimestre, les entreprises du Morbihan prévoient une baisse très importante (-44 %), ainsi que les entreprises de fabrication de charpente (-46 %).

Le solde d'opinions sur le nombre de devis traités reste négatif, et encore plus fortement dans les Côtes d'Armor et les entreprises de fabrication de charpente. Les carnets de commandes restent stables par rapport au trimestre précédent (6,4 mois de travail assurés au 4^{ème} trimestre 2022).

Situation des devis traités et des carnets de commandes

-28%

Solde d'opinions sur les devis traités au 4^{ème} trimestre 2022 par rapport au 3^{ème} trimestre 2022 (- 27 % au 3^{ème} trim. 2022)

-16%

Solde d'opinions sur les carnets de commandes du 4^{ème} trimestre 2022 par rapport au 3^{ème} trimestre 2022 (- 14 % au 3^{ème} trim. 2022)

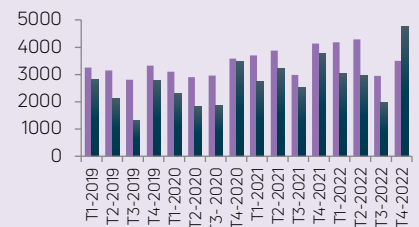
Situation de l'activité Bâtiment – construction neuve de logements

Source : DREAL Bretagne /SDES, Sit@del2 date réelle estimée à fin décembre 2022

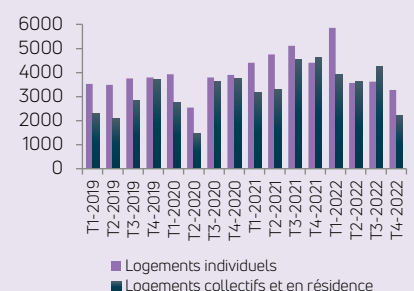
Au 4^{ème} trimestre 2022, le nombre de logements mis en chantier est en hausse de près de 69 % par rapport au trimestre précédent et de 35 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2019, sur l'ensemble des marchés mais de façon très marquée sur le marché du logement collectif. Les mises en chantier sont également en augmentation (+4,8 %) par rapport au 4^{ème} trimestre 2021, à l'exception des logements individuels qui sont en baisse de -15,3 %.

Les perspectives d'activité sont orientées à la baisse : -30 % en nombre de logements autorisés par rapport au 3^{ème} trimestre 2022, -40 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2021 et - 27 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2019. La baisse des autorisations de logements porte sur l'ensemble des marchés mais plus précisément sur les logements collectifs.

Evolution des mises en chantier (en nb)

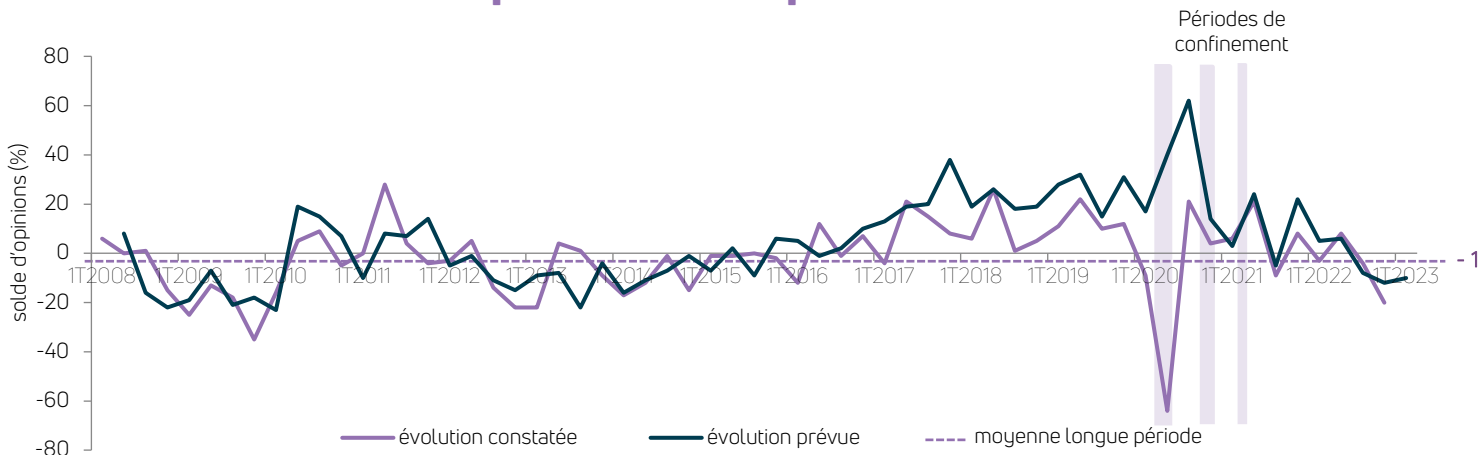


Evolution des autorisations (en nb)



● Marché : Les locaux non résidentiels neufs

● Activité des entreprises de charpente et de menuiserie



L'activité s'est très fortement dégradée sur le marché des locaux non résidentiels neufs au 4^{ème} trimestre 2022, plus que la baisse anticipée par les entreprises au trimestre précédent.

- 20 %
Solde d'opinions sur l'activité des entreprises au 4^{ème} trimestre 2022

L'activité est orientée à la baisse pour toutes les entreprises, quels que soient la taille, le type d'activité et le département. Ce trimestre, les entreprises finistériennes prévoient une baisse très importante (- 50 %).

Le solde d'opinions sur le nombre de devis traités reste négatif pour l'ensemble des entreprises, mais plus fortement dans le Finistère (-50 %) et les Côtes d'Armor (-43 %), et dans les entreprises de Menuiserie (-51 %).

Le solde d'opinions sur les carnets de commandes demeure négatif également, pour tous les départements et les entreprises de menuiserie. Pour les entreprises de charpente, il est stable. Les carnets de commandes s'étoffent par rapport au trimestre précédent (7,1 mois de travail assurés contre 6,6 au 3^{ème} trimestre 2022).

Situation des devis traités et des carnets de commandes

- 33%

Solde d'opinions sur les devis traités au 4^{ème} trimestre 2022 par rapport au 3^{ème} trimestre 2022 (- 27 % au 3^{ème} trim. 2022)

-15%

Solde d'opinions sur les carnets de commandes du 4^{ème} trimestre 2022 par rapport au 3^{ème} trimestre 2022 (-8 % au 3^{ème} trim. 2022)

Situation de l'activité Bâtiment – construction neuve de locaux non résidentiels

Source : DREAL Bretagne /SDES, Sit@del2 date de prise en compte

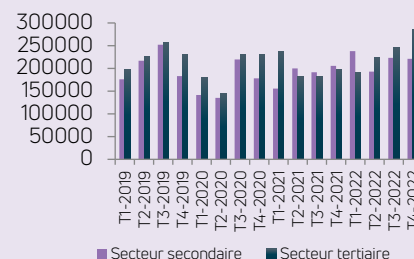
Au 4^{ème} trimestre 2022, le nombre de m2 de locaux mis en chantier est en baisse (-4,8 %) par rapport au 3^{ème} trimestre 2022, seulement pour les logements individuels (-35 %). Les mises en chantier sont également en baisse de 16 % par rapport à 2019, ceci sur l'ensemble des marchés. Par contre, elles sont en hausse par rapport au 4^{ème} trimestre 2021 (+1,4 %) mais seulement sur le marché du collectif.

Les perspectives sont bien orientées : les surfaces autorisées enregistrent une progression (+8 % par rapport au 3^{ème} trimestre 2022, +25 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2021 et +23 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2019). Seul le marché du logement individuel est en recul (-1 %) par rapport au trimestre précédent.

Evolution des surfaces mises en chantier (en m2)



Evolution des surfaces autorisées (en m2)



● Marché : L'entretien-amélioration

● Activité des entreprises de charpente et de menuiserie



Comme les prévisions des entreprises, l'activité entretien-amélioration reste positive en Bretagne au 4^{ème} trimestre 2022, mais de façon un peu moins marquée qu'au trimestre précédent.

+ 3 %

**Solde d'opinions sur
l'activité des
entreprises
au 4^{ème} trimestre 2022**

Cette tendance s'observe quelle que soit la taille de l'entreprise. Par département, le solde d'opinions est positif pour les entreprises des Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. Dans le Finistère et dans les entreprises de fabrication de charpente, les opinions sont négatives.

S'agissant de l'activité à venir, les entreprises sont optimistes et anticipent une hausse.

Le solde d'opinions sur le nombre de devis traités reste négatif quels que soient la taille, le département et le type d'activité sauf pour les entreprises de fabrication de charpente.

S'agissant des carnets de commandes, les opinions sont négatives à l'exception du Morbihan et des entreprises de fabrication de charpente où elles sont stables. En valeur, ceux-ci restent stables par rapport au trimestre précédent, représentant 6,1 mois de travail assurés.

Situation des devis traités et des carnets de commandes

-17%

Solde d'opinions sur les
devis traités
au 4^{ème} trimestre 2022
par rapport au
3^{ème} trimestre 2022
(- 18 % au 3^{ème} trim. 2022)

-8%

Solde d'opinions sur les
carnets de commandes
du 4^{ème} trimestre 2022
par rapport au
3^{ème} trimestre 2022
(+3 % au 3^{ème} trim. 2022)

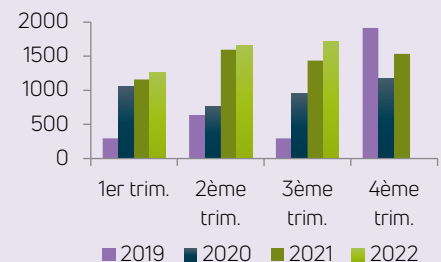
Les éco-PTZ en Bretagne

Source : SGFGAS

1 719 éco-prêts à taux zéro (éco-PTZ) ont été émis au cours du 3^{ème} trimestre 2022 en Bretagne contre 1 437 au 3^{ème} trimestre 2021, soit une hausse de 20 %.

Avec 8 % des éco-PTZ distribués en France sur le trimestre, la Bretagne arrive en 3^{ème} position du classement régional (anciennes régions), derrière la région Pays de la Loire (11,3 %) et la région Rhône-Alpes (10,2 %). Le dispositif éco-PTZ a généré, au cours du 3^{ème} trimestre 2022, un montant total de travaux de 29 M€ en Bretagne, en hausse de près de 29 % par rapport au 2^{ème} trimestre 2021.

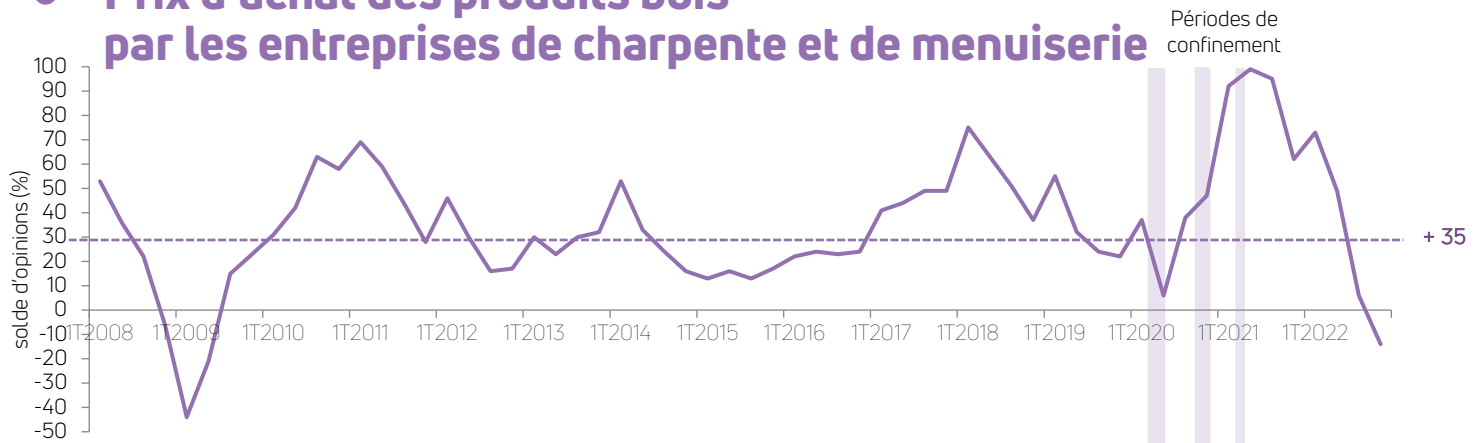
Evolution des éco-PTZ (unité : nombre de prêts)



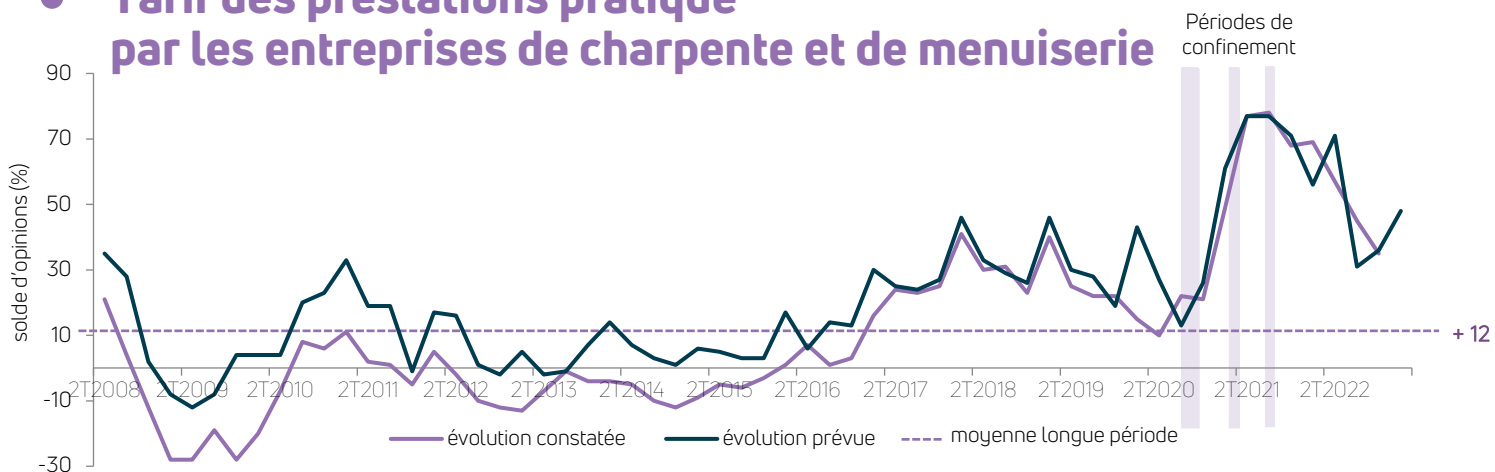
Ce sont les modifications d'attribution des éco-PTZ intervenues au 1^{er} mars 2019 et au 1^{er} juillet 2019 (suppression bouquets de travaux, élargissement à tous les logements...) qui expliquent les évolutions importantes fin 2019.

Prix : Achat produits bois et prestations

Prix d'achat des produits bois par les entreprises de charpente et de menuiserie



Tarif des prestations pratiqué par les entreprises de charpente et de menuiserie



Les prix d'achat des produits bois sont déclarés majoritairement en baisse par l'ensemble des entreprises au 4^{ème} trimestre 2022, excepté en Ile-et-Vilaine et dans le Morbihan. Le solde d'opinions repasse bien en dessous de la moyenne de longue période, situation qui n'avait pas été observée depuis deux ans.

Les tarifs des prestations pratiqués par les entreprises restent orientés à la hausse ce trimestre, mais de façon moins marquée qu'au trimestre précédent. Ces hausses se retrouvent dans tous les départements et pour tous les métiers.

À court terme, la hausse des tarifs devrait continuer, avec un rythme plus soutenu.

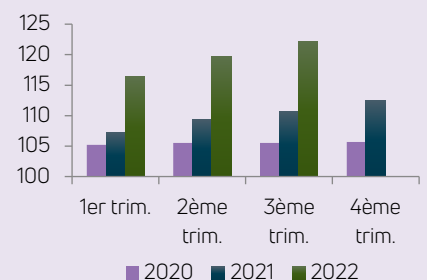
Indice des Prix d'Entretien-Amélioration des bâtiments résidentiels (IPEA résidentiel)

Source : INSEE – base et référence 100 en 2015 – séries actualisées au novembre 2023

Au 3^{ème} trimestre 2022, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments résidentiels) augmentent sur un rythme moindre (+2,1 % contre +2,8 % par rapport au trimestre précédent).

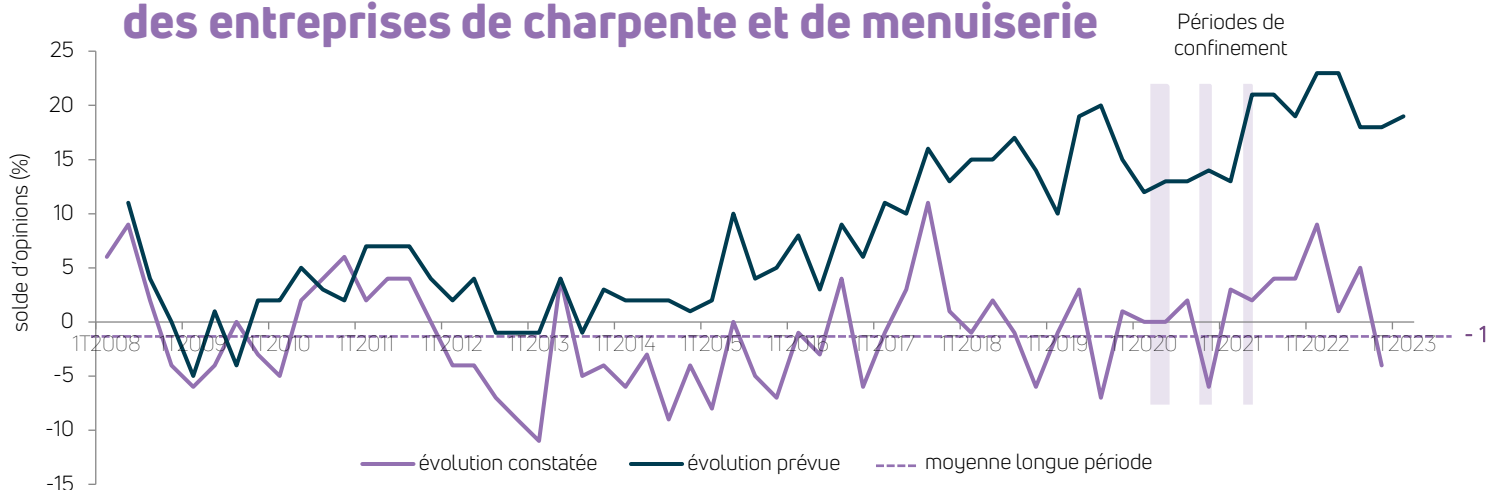
Sur un an, les prix continuent leur progression : +10,4 % au 3^{ème} trimestre 2022, après +9,5 % au trimestre précédent. Cette hausse est principalement portée par les travaux de menuiserie (+15,1 % après 14,2 %).

Evolution de l'indice IPEA Résidentiel



● Emploi : Effectifs salariés et recours à l'intérim

● Effectifs salariés des entreprises de charpente et de menuiserie



Globalement, les effectifs salariés sont en recul au 4^{ème} trimestre 2022, excepté dans les entreprises de moins de 10 salariés et pour les entreprises de fabrication de charpente.

- 4 %

Solde d'opinions sur les effectifs salariés au 4^{ème} trimestre 2022

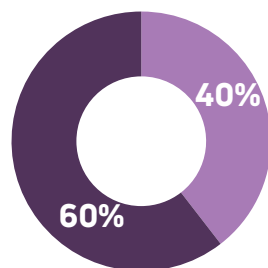
Les difficultés de recrutement restent stables par rapport au trimestre précédent : elles concernent 46 % des entreprises, soit près d'une entreprise sur deux. Cette part est plus importante au sein des entreprises de moins de 10 salariés (57 %) et chez les fabricants (68 %). Ce sont à nouveau les entreprises du Morbihan qui font part d'un plus grand niveau de difficultés (63 %).

40 % des entreprises ont eu recours à l'intérim au 4^{ème} trimestre 2022, contre 37 % il y a trois mois. Les besoins en personnels intérimaires sont importants pour les artisans (moins de 10 salariés) (71 %), les fabricants (47 %) et pour les entreprises d'Ille-et-Vilaine (53 %).

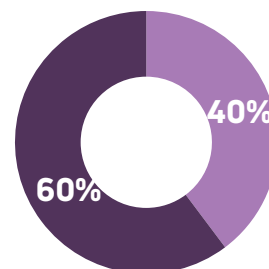
A court terme, les entreprises restent optimistes concernant l'emploi : les opinions sur les projets de recrutement sont positives (+19 %) et 40 % des entreprises prévoient un recours à du personnel intérimaire.

Recours à l'intérim

au 4^{ème} trimestre 2022



prévu au 1^{er} trimestre 2023



Difficultés de recrutement

46%

Part des entreprises
rencontrant des difficultés
de recrutement

● Veille projets

● Appels d'offres publiés intégrant un lot ossature bois (du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022 – liste non exhaustive) – source : Vecteur Plus – traitement : Cellule Economique de Bretagne

Intitulé du marché de travaux	Nom du maître d'ouvrage public	Commune	Dpt
Construction d'un boulodrome	Commune	Plouézec	22
Démolition et construction d'un centre technique	Commune	Lanvallay	22
Restructuration et extension de la mairie	Commune	Plélan-le-Petit	22
Construction d'une maison d'assistants maternels et de deux logements sociaux	Commune	St-Michel-en-Grève	22
Construction d'un commerce	Commune	Lanrelas	22
Restructuration de la chapelle Laménais	Commune	Saint-Brieuc	22
Rénovation et extension de la salle polyvalente	Commune	Ploéven	29
Restructuration générale du bâtiment A au lycée Brizeux	Conseil régional	Quimper	29
Restructuration du bâtiment d'accueil de l'Ecomusée des Monts d'Arrée	Musées de Territoires Finistériens	Commana	29
Extension des espaces de vie, EHPAD résidence du Brug	Commune	Pleyber-Christ	29
Extension de la maison médicale	Commune	Spézet	29
Construction d'une épicerie sociale	CC pays de Chateaugiron Communauté	Noyal-sur-Vilaine	35
Construction d'une maison des jeunes	Commune	Fougères	35
Déconstruction et construction de l'aile nord de l'école élémentaire	Commune	Chavagne	35
Rénovation du siège de la SPL et construction d'un local technique et d'une cafétaria	SPL Eau du Bassin Rennais	Rennes	35
Construction de 24 logements sociaux et d'une cellule commerciale, ZAC de la Trémelière	Archipel Habitat	Le Rheu	35
Construction d'un espace culturel et créatif	Commune	Plescop	56
Construction d'un centre culturel	Commune	Brech	56
Réhabilitation thermique de l'espace Créa	Commune	Ploemeur	56
Transformation et extension d'un pavillon en centre multimédia	Commune	Noyal-Pontivy	56

Zoom

Mise en œuvre de la paille lors des chantiers de construction ou rénovation

Les entreprises de charpente et de menuiserie ont également été interrogées sur la mise en œuvre de la paille (paille structurelle, caisson préfabriqué, paille en remplissage, isolation thermique par l'extérieur, paille en toiture, enduits intérieurs / extérieurs à base de paille) lors de leur chantiers de construction ou de rénovation.

Seulement 3 % des entreprises interrogées au 4^{ème} trimestre 2022 déclarent mettre en œuvre de la paille lors de la construction ou de la rénovation de logements ou de bâtiments.

A court ou moyen terme, elles sont 16 % à l'envisager.

Mise en œuvre de la paille

3 %

A l'avenir, envisagent la mise en oeuvre

16 %

oui

non

Question : Au cours des trois dernières années (2020, 2021 et 2022), votre entreprise a-t-elle mis en œuvre de la paille lors de chantier de construction ou de rénovation de logements/bâtiments ?

Note méthodologique

Ce tableau de bord trimestriel est issu d'une enquête téléphonique réalisée par la Cellule Economique de Bretagne et menée au cours du mois de janvier 2023 auprès d'un échantillon de 167 entreprises bretonnes de charpente et menuiserie (code NAF 2008 16.23Z, 43.91A, 43.32A). L'échantillon se décompose de la façon suivante : 11 % de fabricants de charpente et menuiserie (16.23 Z), 21 % en travaux de charpente (43.91 A) et 68 % en travaux de menuiserie (43.32 A). À noter que la plupart des entreprises de l'échantillon ayant le code NAF 43.32A exerce également une activité de charpente. 54 % des entreprises ont une taille d'effectif inférieure ou égale à 10 salariés. 27 % sont installées dans les Côtes d'Armor, 21 % dans le Finistère, 32 % en Ile-et-Vilaine et 20 % dans le Morbihan.

Les analyses de l'activité Bâtiment sont issues des publications de la Cellule Economique de Bretagne.

Le solde d'opinions correspond à la différence entre le pourcentage d'entreprises donnant un avis en hausse et le pourcentage d'entreprises donnant un avis en baisse. Les réponses stables n'influencent pas la valeur du solde. Un solde positif représente une amélioration de la situation, un solde négatif, une détérioration et un solde nul, une stabilisation.

Dans les locaux non résidentiels, le secteur secondaire comprend les bâtiments industriels, artisanaux et de stockage non agricole. Le secteur tertiaire comprend les bâtiments commerciaux, les bureaux, les hébergements hôteliers, les bâtiments d'enseignement, de culture et loisirs, de santé, d'hygiène et d'action sociale, les ouvrages spéciaux et les transports.